



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

Délégation de fonctions à Monsieur Bruno MAZIER, 6^{ème} adjoint, en charge des finances, du commerce, des délégations de service public, de la citoyenneté et de la mémoire.

2026 - 0417

Le Maire de la Ville de Dole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

VU la délibération n DCM-2026-005 du 20 mars 2026 dans laquelle Monsieur Bruno MAZIER a été désigné en qualité de 6^{ème} adjoint au Maire ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Bruno MAZIER, 6^{ème} adjoint, en charge des finances, du commerce, des délégations de service public, de la citoyenneté et de la mémoire, pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux domaines suivants :

- Préparation et exécution budgétaire,
- Lien avec les commerçants (hors marché couvert), les associations de commerce et l'office de commerce et de l'artisanat,
- Suivi des concessions, délégations de service public et contrôle analogue,
- Politique de valorisation de la citoyenneté et de la mémoire,
- Relation avec le monde combattant et correspondant défense.

La présente délégation emporte l'engagement et l'exécution des dépenses attachées aux domaines spécifiques ci-dessus, dans la limite de 10 000 € HT.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Copie en sera adressée à :

- * Sous-préfecture de Dole,
- * Service de Gestion Comptable de Dole,
- * Monsieur Bruno MAZIER,
- * Services concernés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 31 mars 2026

Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX

